

L'ETINCELLE DU CHABAT

Allumage:

Sortie :

* 20H20

21H34

* Heure d'Entrée
de Chabat pour
les fidèles du
Centre Rachi

A'haré Mot / אחריי מות

Chabat Hagadol

Vendredi 15 avril 2011 - 11 Nissan 5771

Vendredi : Min'ha : 19H30 / Samedi : Cha'harit : 9H00 / Cours de Torah : 19H00 / Min'ha : 20H00

Dimanche 17 avril : Recherche du 'Hamets : pas avant 21H26

Lundi 18 avril : Jeûne des premiers nés 5H10-21H28 / Cha'harit : 7H00 / Siyoum (dispense du jeûne) : 8H00

Interdiction de consommer du 'Hamets après 10H36 / Interdiction de posséder du 'Hamets après 11H57

Le Mot du Président...

Chèr(e)s ami(e)s, chers fidèles,

Nous célébrerons **Pessah** dans quelques jours et j'aimerais évoquer dans cet éditto, le premier passage de la **Hagada** : « kol dih'fin yété véyé'h'ol » - quiconque a faim, vienne et mange.

La réalité devrait être que chacun puisse se nourrir à sa faim. Malheureusement, il n'en est rien et l'action de la **Tsédaka** garde tout son sens dans ce que nous transmet la **Hagada**. Nous devons être impliqués dans des actions de **Hessed** envers les siens, envers les hommes. Nous devons participer à la libération du vital afin que la spiritualité prenne son essor et que l'homme puisse s'accomplir pleinement et généreusement. Voilà la **Mitzva** de **Pessah**.

Face à un grand nombre de familles nécessiteuses, le Centre Communautaire **Rachi** de Saint-Mandé participe tout au long de l'année à des actions caritatives. Nous avons sensibilisé les fidèles ainsi que toute la communauté à l'action de solidarité communautaire. Cette année nous nous sommes à nouveau associés à l'acte capital de la solidarité mené depuis plusieurs années en France avec le Centre Communautaire de Paris et la grande synagogue de la Victoire, et en Israël avec l'association **Hahavat Rahamim**.

Grâce à vos dons pour les paniers de **Pessah**, des familles célèbreront cette fête dans la dignité. Merci à toutes et à tous.

Chèr(e)s ami(e)s, il est important de rappeler que le Centre Communautaire Rachi de Saint-Mandé a pour vocation de rassembler toute la communauté juive. Ce Centre est un lieu de vie et de rencontre en alliant le cultuel et le culturel. Ce lieu a été créé pour que chacun de nous, quelque soit son degré de pratique et de croyance, puisse s'y sentir dans « sa maison ».

Je me dois d'insister sur la nécessité de transmettre les valeurs culturelles puisque le culte est très présent au Centre et nous en sommes très heureux. La communauté doit également se retrouver dans le partage des différents événements de qualité que nous organisons (conférences, expositions...) ainsi que dans les activités proposées (**Talmud Torah**, peinture, danses, guitare, Krav Maga...).

Chèr(e)s ami(e)s, l'union d'un peuple n'est possible qu'en accueillant l'autre dans sa singularité d'être et d'identité juive, et notre peuple est aussi riche par ce qu'il a de pluriel dans sa pensée et son action. Les préceptes de la judaïté nous enseignent de refuser toute forme d'exclusion et de ségrégation. C'est aussi cela notre force et notre richesse. Ne l'oublions pas...

Je vous informe que la ville de Saint-Mandé va dorénavant s'impliquer dans les échanges intracommunautaires : le jumelage avec la ville Israélienne de AKKO sera signé le 16 mai 2011 ! Ce jumelage va aussi coïncider avec un grand challenge que s'est fixé l'association « Le **Maguen David Adom** France » dont l'objectif pour 2011 sera de rénover et moderniser ses installations dans la ville de Akko. Cette association était du reste présente au Centre Communautaire le lundi 28 mars dans le cadre d'une soirée israélienne à leur initiative.

Je terminerai en vous demandant de venir nombreux et nombreux le dimanche 24 avril pour la journée nationale de la déportation. Nous déposerons une gerbe de fleurs à 11h précise au 5 rue Granville pour la mémoire des enfants déportés à Auschwitz en 1944.

Je vous souhaite à toutes et à tous **Hag Saméa'h** dans le **Shalom** et que le nom de **Guilad Shalit** nous accompagne dans nos pensées et nos prières pour sa libération. Nous n'oublions pas sa souffrance et celle de sa famille à qui nous souhaitons son retour chaque jour. Nous faisons également vœu de paix pour l'Etat d'Israël.

Alain Assouline et le comité de l'Etincelle

La Paracha de la semaine

A la fin de la **Paracha** de **A'Haré Mot** (Lév. 18 : 6-27), la **Torah** énumère les relations interdites et conclut par la promesse « *si vous vous gardez de toutes ces abominations, la Terre ne vous rejettera pas* ».

La **Torah** a mis ici en avant le rapport entre la possession de la Terre Sainte et le respect de la sainteté des relations intimes.

Lorsque D.ieu s'est adressé à **Avraham** pour contracter avec lui l'alliance de la circoncision, Il lui annonce qu'en contrepartie de cette alliance, « *Je donnerai à toi et à tes descendants après toi, la terre de ta résidence, le pays de Canaan* » (Genèse 17 : 8).

Ici, la **Torah** a mis en valeur un lien entre le commandement de la circoncision et la terre d'Israël, de sorte que la circoncision est une condition à la possession de la terre.

Or on sait bien que la sainteté de l'alliance de la **Mila** (circoncision) doit être préservée et c'est par la transgression des relations interdites que l'on souille cette alliance. La **Torah** insiste bien pour établir que la condition préalable à la possession de la Terre Sainte, c'est le maintien de l'alliance de la **Mila**, et par extrapolation, le respect des unions illicites. Mais, quel est le rapport entre ces deux notions ?

Le **Maharal** de Prague explique que la **Mila** est le commandement surnaturel par excellence. D.ieu a voulu que dans la chair des Juifs soit gravé une empreinte relevant du surnaturel. Naturellement, l'homme naît incirconcis et la **Torah** demande à l'homme de dépasser sa nature et de se circoncire. De plus, c'est un commandement qui est réalisé dans la souffrance physique et va donc à contre courant avec la nature. Cette idée va être explicitée par la suite. C'est d'ailleurs pour cela que la circoncision est réalisée le huitième jour. Traditionnellement, le chiffre sept représente la perfection du monde physique et naturel. C'est ainsi que la semaine, renfermant le cycle de notre monde naturel, dure 7 jours. Mais le chiffre qui qualifie la dimension surnaturelle est le huit, qui dépasse le sept de la nature. En tant que relevant de la dimension surnaturelle, la **Mila** est réalisée le huitième jour.

De la même façon, la particularité de la terre sainte par rapport aux autres terres, c'est qu'elle relève du surnaturel. La **Torah** donne des directives particulières concernant la terre d'Israël telles que la jachère, le jubilé, la dîme, le prélèvement pour le prêtre. Toutes ces lois d'ordre pratique gèrent la Terre Sainte. C'est que la terre d'**Israël** est un pays où la nature doit être maîtrisée et transcendée. La terre, qui représente l'aspect naturel, est totalement gérée par les instructions divines.

Cet aspect se retrouve également par rapport à la conquête de la terre. Sept peuples y résidaient. Le peuple Juif était chargé de les expulser et de conquérir cette terre. Le chiffre sept est le symbole du monde naturel. Et justement, ces sept nations qui se partageaient la terre sainte, devaient être maîtrisées et battues, pour y installer le « régime » du huit, du surnaturel. C'est que l'objectif de la conquête d'**Israël** est de faire d'un certain territoire soumis aux règles de la nature, un lieu transcendant ces lois. Il s'agit d'en faire une demeure pour D.ieu.

L'endroit le plus sacré d'Israël, c'est Jérusalem. Et le Temple était le lieu le plus élevé de Jérusalem. C'est donc l'endroit qui est censé représenter la terre sainte. Nous savons que dix miracles étaient réalisés dans les environs du Temple et dans ce lieu. Ceci montre bien que la terre d'**Israël** est une terre miraculeuse.

Mais, l'être humain étant limité et soumis à la nature, il ne peut entrer en relation avec la terre sainte que par l'intermédiaire de l'alliance de la **Mila**. Grâce à elle, le Juif pourra se transcender et atteindre une certaine relation

avec le surnaturel, puisque la **Mila** est la **Mitsva** surnaturelle par excellence. Le moyen de mériter et de prendre possession de la terre sainte et d'intégrer un monde dépassant le naturel, c'est de pratiquer la **Mitsva** de la **Mila**.

Mais un homme qui cède à ses tentations naturelles pour donner libre cours à ses pulsions, transgressant ainsi les relations interdites pour satisfaire ses désirs naturels, profane par là l'alliance de la **Mila**, se rétablissant sous l'ordre de la nature qu'il ne parvient pas à transcender. Une telle personne ne peut pas vraiment avoir d'appartenance avec la Terre Sainte, Terre qui s'obtient par un effort de maîtrise de soi et de sa nature. C'est ainsi que si les Juifs souillent l'alliance de la **Mila**, alors la terre d'**Israël** les rejettera et les repoussera, comme nous le laisse entendre notre **Paracha**. On peut dire que le moyen de pérenniser la vie dans la terre sainte, c'est le respect de l'alliance *sainte*. Si cette terre est sainte, c'est justement par rapport à cette idée de maîtrise de ses penchants. Rachi (sur Lév. 19 : 2) explique que la sainteté se trouve justement lorsque l'on s'éloigne des unions illicites. Ainsi, l'acquisition de la Terre sainte dépend de l'acquisition de la sainteté et donc du respect de la **Mila** et de ses conséquences.

Plus précisément, la **Mila** consiste à retirer le prépuce, qui représente les forces négatives qui entourent le membre, à l'origine de l'exacerbation des désirs. Nos Maîtres enseignent que la **Mila** permet de se débarrasser physiquement de la part d'impureté représentée par le prépuce, qui voile la sainteté et qui l'empêchent de s'épanouir. Grâce à la **Mila**, après avoir ôté le prépuce, la sainteté de l'alliance peut ensuite se dévoiler.

Mais ce qui est valable à un niveau personnel, au niveau de l'homme, l'est aussi d'un point de vue global, au niveau du monde, à l'échelle géographique. De même que l'homme doit réaliser la **Mila** de la façon décrite plus haut, il doit en être ainsi également pour le monde.

Le lieu de concentration de la sainteté dans le monde, c'est la terre d'**Israël**, la Terre de la sainteté.

Mais, conformément au modèle de l'homme, les forces de l'impureté, ce "prépuce", entourent et dissimulent cette sainteté. Le roi Salomon l'a joliment dit

dans le Cantique des cantiques : « Telle une rose parmi des ronces ». La Terre Sainte est environnée et emprisonnée par ces étaux négatifs. Ceci se traduit par l'existence des sept peuples qui vivaient en **Israël**. Ces peuples idolâtres et pervers représentent ces étaux qui étouffent la sainteté de la terre d'Israël. Mais le seul moyen de s'en débarrasser et de libérer la terre sainte de l'emprise du mal, c'est de pratiquer la **Mila**. De cette façon, on retire le prépuce caractérisant ce mal qui environne la sainteté.

Nous savons qu'il existe une relation profonde entre le niveau personnel et le niveau géographique puisque l'homme est un petit monde. Grâce à la réalisation de la circoncision physique, cela aboutira à la libération de la terre sainte des mauvaises forces qui l'entourent, du prépuce géographique. De cette façon, la conquête d'**Israël** par l'expulsion des sept peuples deviendra possible.

C'est pourquoi, la **Mila** est une condition nécessaire à la conquête d'**Israël** dans le sens où elle permet de libérer la sainteté des forces du mal qui l'emprisonnent. On peut ainsi comprendre l'affirmation du **Zohar** qui dit que si les arabes ont réussi à avoir une emprise sur la Terre Sainte, c'est grâce au fait qu'ils réalisent eux aussi la circoncision. Mais comme la leur n'est pas complète, leur place en Israël ne saurait être durable.

Si les Juifs respectent, préservent et veillent pleinement à la sainteté de la **Mila**, avec tout ce que cela implique dans la vie quotidienne au niveau de la maîtrise de ses désirs, on pourra être sûr que la Terre nous reviendra automatiquement, Amen.



Un **Biour 'Hamets** collectif (destruction du **'Hamets** par le feu) aura lieu **lundi matin de 8H30 à 9H30** au Centre Communautaire Rachi de Saint-Mandé.

Un conseil : enveloppez vos 10 petits morceaux de pain dans du papier journal ou du film plastique (et non de l'aluminium).

Qu'est-ce que Bircat Hailanot?



Nos 'Hakhamim ont instauré de réciter cette Bra'ha de glorification à Hashem durant le mois de Nissan, lorsqu'on voit des arbres (fruitiers) en bourgeons, pour le phénomène du renouvellement de

la nature qui se produit à cette période.

Les femmes sont également soumises à cette Bra'ha puisqu'elle n'est pas dépendante du temps mais uniquement des exigences de la nature.

On enseigne dans la Gmara Bra'hot (43b) :

Rav Yehouda dit : Lorsqu'on sort durant le mois de Nissan, et que l'on voit des arbres (fruitiers) en bourgeons, on doit réciter la Bra'ha suivante : *Source de la Bénédictions tu es Hachem Notre Dieu, Roi du Monde, qui n'a rien négligé dans son univers où il y a créé de bonnes créatures, ainsi que de bons arbres, afin d'en faire profiter les êtres humains*

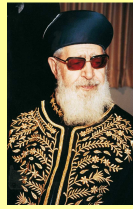
Nos 'Ha'hamim ont instaurés cette Bra'ha, du fait que le bourgeonnement des arbres est un phénomène qui se renouvelle de période en période, et l'homme peut admirer le fait qu'Hachem fait reflourir des arbres desséchés (explication donnée par **Rabbi Aharaon HaLevi**, dans **Pekoudat Haleviim** sur la Guemara Bra'hot 43b). Il ne faut réciter cette Bra'ha qu'une seule fois dans l'année et pas d'avantage.

Les femmes récitent elles aussi **Birkat Hailanot** au mois de Nissan, et bien qu'elles sont généralement exemptes de toutes les Mitsvot positives liées au temps (c'est-à-dire les ordonnances religieuses que l'on a le devoir d'accomplir et qui ne sont en vigueur que durant un certain temps, par exemple la Mitsva des 4 espèces : le Loulav, que l'on accomplit lors de la fête de Souccot), elles récitent cependant **Birkat Hailanot**.

On peut expliquer la raison à cette exception grâce à l'explication de l'auteur du Touré Aven, sur Meguila 20b.

Il écrit que lors de la Mitsva d'apporter les prémices agricoles au **Beit Hamikdash** (les **Bikourim**), les femmes étaient également soumises à cette obligation, bien que cette Mitsva ne fût plus en vigueur au-delà de **Hanouka**. Malgré cela, la Mitsva de **Bikourim** n'est pas qualifiable de « Mitsva positive liée au temps », car c'est uniquement lorsque les exigences de la Mitsva empêchent sa réalisation que celle-ci est qualifiée de « Mitsva positive liée au temps ». Tandis que le fait que la Mitsva de **Bikourim** ne soit pas en vigueur au delà de 'Hanouka, n'est causé que par le fait que l'on ne trouve pas de fruits dans les champs à cette période de l'année. Autrement dit, ce sont les exigences de la nature et non celles de la Mitsva qui le veulent ainsi, car le cas échéant, la Mitsva de **Bikourim** serait encore en vigueur à cette période. De ce fait, la Mitsva de **Bikourim** n'est pas qualifiée de « Mitsva positive liée au temps ».

Il en est exactement de même au sujet de **Birkat Hailanot**. Cette Bra'ha pourrait être récitée n'importe quand si ce n'est que la période de bourgeonnement des arbres correspond au mois de **Nissan**. Par conséquent, les femmes récitent elles aussi **Birkat Hailanot**.



« Quelle quantité de Matsa doit-on consommer le soir de Pessa'h ? »

Le soir du **Seder de Pessah'**, l'obligation est de consommer au total 3 fois la quantité de **Kazaït** de Matsa. Le **Kazaït** correspond à 27g. Malgré tout, il y a matière à s'imposer la **H'oumra** (rigueur) de consommer 4 ou même 5 quantités de **Kazaït** de **Matsa**, comme nous allons l'expliquer.

Le **Seder de Pessa'h** établi par notre grand et saint maître, **Rachi**, comme nous l'avons déjà expliqué, est le suivant : **Kadèch** ; **Ourh'ats** ; **Karpass** ; **Yah'ats** ; **Maguid** ; **Roh'tsa** ; **Motsi Matsa** ; **Maror** ; **Korèh** ; **Choulh'an 'Orèh** ; **Tsafounn** ; **Barèh** ; **Hallel** ; **Nirtsat**.

Lorsqu'on arrive à l'étape de « **Motsi Matsa** », le chef de famille prend les 3 **Matsot** qui se trouvent dans le plateau du **Seder**, disposées ainsi : une entière au dessus, une entière au dessous, et la demi que l'on a brisé au moment de « **Yah'ats** » au milieu. Il attrape les **Matsot** dans ses mains et récite la **Bérah'a** de « **Ha-Motsi** », et ensuite la **Bérah'a** de « **'Al Ah'ilat**

« **Matsa** ». Nous avons l'usage de lâcher la **Matsa** inférieure après avoir récité la **Bérah'a** de **Ha-Motsi**, et l'on garde en mains uniquement la **Matsa** supérieure ainsi que la demi pour réciter « **'Al Ah'ilatt Matsa** ». Le chef de famille consomme un **Kazaït** de chacune des 2 **Matsot**. Il consomme donc 2 fois la quantité de **Kazaït** en une seule consommation. Mais les convives pour lesquels il n'y a pas assez en 1 **Matsa** ½ pour consommer 2 fois la quantité de **Kazaït**, le chef de famille leur donnera un peu de chacune des 2 **Matsot** et leur ajoutera à partir d'autres **Matsot** pour arriver à la quantité de **Kazaït**. Les convives – qui ne consomment pas des **Matsot** qui se trouvent dans les mains du chef de famille - ne sont donc pas tenus de consommer 2 quantités de **Kazaït**, et il leur est suffisant – selon tous les avis - d'en consommer qu'un seul.

Les convives ne consomment donc lors de « **Motsi Matsa** » qu'un seul **Kazaït**. Même le chef de famille, si pour une raison quelconque n'a consommé qu'un seul **Kazaït**, il est quitte **Bédi'avad** (a posteriori) de son obligation. Par manque de temps, nous ne pouvons nous étendre davantage sur les explications de ce **Din**.

Ensuite, lorsqu'on arrive à « **Korèh** », on prend une quantité de **Kazaït** de la 3^{ème} **Matsa** qui se trouve dans le plateau du **Seder**, on la joint à une quantité de **Kazaït** de **Maror** (herbes amères) et on trempe le tout dans la **H'arossète** en disant : « *En souvenir du Temple, selon l'opinion de Hillel* ». On consomme ensuite le tout en s'accoudant sur la gauche. Au total, le chef de famille a consommé jusqu'à présent 3 quantités de **Kazaït** de **Matsa**, alors que les convives en ont consommé seulement 2.

Lorsqu'on arrive à la fin du repas à **Tsafoun**, on consomme de la **Matsa** qui a été cachée en dessous la nappe pour l'**Afikomen** (lors de « **Yah'ats** », on a brisé la **Matsa** du milieu en 2 parties et l'on a confié une des 2 parties à un convive pour qu'il la préserve pour l'**Afikomen**. C'est de cette **Matsa** que l'on consomme à présent pour « **Tsafoun** »). On consomme de cette **Matsa** une quantité supplémentaire de **Kazaït** (pour les autres convives, on donnera d'une autre **Matsa** et on ajoutera un peu de la **Matsa** de l'**Afikomen**.) Cette **Matsa** doit être aussi consommée accoudé. Il faut être très vigilant à consommer cette quantité de **Kazaït** de l'**Afikomen** en étant accoudé, car si l'on oublie de s'accouder, il faudra la consommer de nouveau et il est fort probable que l'on ne s'acquittera pas de son obligation puisque cette consommation se fera de façon forcée, ce qui ne constitue pas une consommation conforme à la **Halah'a**.

Certain s'imposent la **H'oumra** (rigueur) de consommer 2 quantités de **Kazaït**, un en souvenir du Sacrifice de **Pessah'**, et un en souvenir de la **Matsa** qu'ils consommaient avec le Sacrifice de **Pessah'**. Le chef de famille a donc jusqu'à présent consommé 5 quantités de **Kazaït** s'il s'impose la rigueur d'en consommer 2 pour « **Tsafoun** ». Sinon, il en aura consommé 4. Alors que les convives en consomment 4 s'ils s'imposent la rigueur. Sinon, ils n'en consomment que 3.

Rav Ovadia Yossef.



Patrick BEAUDOUIN Député-maire de Saint-Mandé

Pascale TRIMBACH Conseiller municipal déléguée aux Anciens combattants

Jean BOGGIO Adjoint au maire honoraire

Président du Souvenir français et de l'Union nationale des combattants

La Municipalité et le Conseil municipal de Saint-Mandé vous invitent à participer aux

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

11 h : Monument aux morts - place Charles Digeon (rassemblement à 10h45)

DIMANCHE 24 AVRIL 2011

JOURNÉE NATIONALE DE LA DÉPORTATION

Lecture du message national
par un déporté. Dépôt de gerbes.

À l'issue de cette manifestation,
dépôt de gerbes au 5 rue
Grandville, devant la plaque à la
mémoire des enfants israélites
déportés à Auschwitz en 1944,
puis à la Croix des Prisonniers
et des Déportés, au cimetière
Sud de Saint-Mandé.

DIMANCHE 8 MAI 2011

66^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DE 1945

Lecture de l'Ordre n°9
du Maréchal de Lattre de Tassigny.
Lecture du message du ministre
des Anciens combattants.
Dépôt de gerbes.

À l'issue de cette manifestation,
un vin d'honneur suivra à l'Hôtel
de Ville



Réponse souhaitée au 01 49 57 78 03 ou par courriel : rp@mairie-saint-mande.fr

Le Kotel sera Cacher pour Pessa'h

Les employés de l'association Western Wall Heritage Foundation, qui s'occupe du **Kotel**, ont nettoyé mercredi ce haut lieu saint du judaïsme. Un tel nettoyage a lieu deux fois par an, avant Pessah et avant la nouvelle année, **Rosh Hashana**. Munis de bâtons de bois, ils retirent des millions de petits bouts de papier et de fax, d'entre les vieilles pierres. Supervisés par le **Rav Shmuel Rabinovitz**, tous ces papiers vont être gardés et entreposés. Les employés ont une interdiction formelle de lire ce qui y est écrit. A cause du grand

nombre de mots laissés par les visiteurs du site, une troisième session de nettoyage pourrait être bientôt ajoutée au programme annuel en place pour l'instant. Des ingénieurs profitent aussi de la circonstance pour vérifier la stabilité de l'édifice afin d'éviter qu'une pierre ne tombe sur les personnes en prière.



Le 'Hametz israélien envoyé au Japon !

Pendant que les israéliens sont occupés à enlever le hametz de leurs habitations avant Pessah, les japonais s'efforcent toujours de se relever d'une des plus grandes tragédies qu'ils ont connue. Une association israélienne a trouvé la connection entre les deux.

Dans les prochains jours, des volontaires de l'association My Israel ont l'intention de visiter des maisons à travers tout Israël et d'attendre devant les supermarchés pour récolter le hametz israélien et l'envoyer aux régions sinistrées du Japon avec l'aide du ministère des affaires étrangères. En effet, la loi veut que l'on vende le hametz encore en notre possession avant Pessah à une personne non juive, qui peut alors en faire ce

qu'elle veut. D'habitude, le hametz israélien est vendu à un résident arabe du village d'Abu Gosh à coté de Jérusalem. Mais cette année, les associations participantes à ce projet vont essayer d'envoyer une partie de ce hametz au Japon.

Après la catastrophe qui a frappé le Japon, ses habitants font face à une pénurie de produits alimentaires comme la farine et les pâtes. Produits purement 'Hametz.

Le hametz va être conditionné par des travailleurs du ministère des affaires étrangères. Il sera placé dans des cartons sur lesquels on pourra voir un drapeau israélien et les mots « From Israel with Love ». Le tout partira par l'un des prochains vols pour le Japon.

N'oubliez pas de vendre votre 'Hametz avant Dimanche soir !!!

Le plus simple : connectez-vous sur <http://www.consistoire.org> et vendez votre 'Hametz en ligne (et attendez de recevoir le mail de confirmation)

*Le Kidouch de ce Chabat est offert par
par Jeremy Levy pour la Réfoua Chélama de Déborah Bat Nejma.*

*L'Étincelle de ce Chabat est dédiée à Yossef Cohen Tanugi
Qu'Haakadoch Baroukh Hou lui accorde une guérison complète ! Amen !*

Veillez à ne pas emporter l'Étincelle pendant Chabat.